

Avenant N°3 aux Instructions de Course Entraînements de Printemps 2025 :

- Modification de l'article **RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
Articles 17.2 et 17.3

17.2 Pour chaque classe, la date limite de dépôt de réclamation est le **lendemain de la dernière course du jour avant 18h**. Les réclamations peuvent être déposées directement au secrétariat du CNL ou par e-mail : **bienvenu@cnilorient.com**.

17.3 **Des avis seront publiés sur le site internet du club dans les 24h suivant le temps limite de dépôt de réclamation pour informer les concurrents** des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la **salle Pen Duick du C.N.L.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. **Les avis peuvent être communiqués par messagerie E Mail vers les personnes concernées - Modification du délai d'affichage.**